

# Activités Sociales et Culturelles à La Poste

## Faire (enfin) un premier pas vers l'équité et la transparence

À L'HEURE OÙ CERTAINES ORGANISATIONS SYNDICALES DE LA POSTE MULTIPLIENT LES APPELS À FAIRE PERDURER DES PARTENARIATS HISTORIQUES POUR ASSURER UNE CONTINUITÉ PÉRENNE DES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES (ASC) PAR LES COMITÉS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX (CSE) EN 2026 ; LA CFE-CGC S'INTERROGE MOINS SUR L'IDENTITÉ DES PRESTATAIRES POTENTIELS QUE SUR LA QUALITÉ DES OFFRES QU'ILS PROPOSERONT POUR RÉPONDRE ÉQUITABLEMENT AUX ATTENTES DES 159 000 COLLÈGUES.

### Le changement, c'est (déjà) maintenant

En 2025, comme vous pouvez le constater, il n'y a aucun bouleversement notoire dans le domaine des ASC à La Poste (\*en encadré). Et pour cause : la mise en place des 32 CSE Établissement et de leur comité central en 2024 a été assortie d'un accord qui permet de **faire perdurer l'offre existante tout au long de l'année en cours**. Passé ce délai, les CSE auront en charge une partie non négligeable des ASC.

Dans ce contexte imminent, **les partenaires associatifs frappent à la porte des CSE et font appel aux amis de toujours pour préserver leurs acquis**. Une manne d'autant plus attendue que nombre d'entre-deux vit - depuis des décennies - de subsides financiers quasi exclusivement dotés par La Poste. Mais il n'en sera plus de même en 2026. **Ainsi, chaque prestataire potentiel doit désormais proposer ses offres de service aux CSE en toute transparence, dans un univers concurrentiel ouvert.**

### Donnez, donnez, donnez-moi ...

Pour la CFE-CGC : Une chose est certaine : L'heure des choix a sonné et **il est temps d'attribuer équitablement les 2.46% de la masse salariale consacrés aux ASC**. Il reste toutefois un bémol : celui des délais. Les échéances de prises de certaines décisions par les CSE pour l'exercice 2026 devront se faire d'ici **1 à 2 mois** (que la délégation de gestion soit entérinée ou non). **Et en vue de ce qui reste à accomplir pour assurer la reprise de la maîtrise des ASC par les CSE-E et le CSE-C en 2026, c'est court !**

AVRIL 2025



CFE  
CGC  
Groupe La Poste

## 10 ans après : Quid du **trouble révélé** par la Cour des Comptes ?

Souvenez-vous, début octobre 2015. **Un florilège d'articles de presse éclaboussait la gestion des ASC à La Poste**, par suite d'un rapport alarmant publié par la Cour des Comptes. **Le dossier pointait notamment du doigt l'AVEA**, un partenaire associatif historique bien en vue des postiers sur les publications internes. **En n'offrant ses services qu'à quelques milliers de familles chaque année (environ 3000 familles pour 7000 enfants), l'entité, chroniquement déficitaire, en demandait toujours tant et plus pour subvenir à ses dépenses structurelles.** Dotée de 18,7 millions d'euros en 2014, l'organe coûteux est qualifié "d'association à papa" dans les grands médias nationaux. Dans les faits, l'AVEA brûlait effectivement des budgets dantesques (près de 90 millions d'euros entre 2009 et 2015) pour faire face à ses dépenses et organiser des activités à destination des employés aux revenus les plus modestes ou en situation particulière (handicap - parent isolé - habitants des DOM). Mais elle accumulait surtout les déficits et La Poste devait remettre des millions au pot pour combler les abysses. **Selon la Cour des Comptes, l'AVEA employait trop de monde, organisait des séjours à l'étranger très au-dessus de ses moyens et gérait des centres de loisirs de plus en plus vides. Tout cela alors même que ses dirigeants semblaient mener grand train.** Le rapport établi dénoncera une utilisation critiquable des fonds de l'action sociale et préconisera le recours à des centres de séjours externalisés, ou à des chèques de colonies de vacances - incitant l'AVEA à agir en acheteur collectif sur catalogue et non plus comme gestionnaire direct de centres d'accueils déficitaires. Juste du bon sens, en fait.

## Une mécanique révélée, un **malaise avéré**

Face aux sages de la rue de Cambon qui pointent une gabegie, les dirigeants des associations montrées du doigt feront des réponses alambiquées, entre déni et amateurisme. Avec un taux de 10% d'occupation, les centres d'hébergement sont coûteux et le nombre d'employés surdimensionné.

En réaction, **La Poste demandera aux acteurs dispendieux d'équilibrer leurs comptes et diminuera sa subvention de 800 000 euros dès 2015.**

Un moindre mal pour éviter un scandale généralisé de son modèle ASC daté, **et confié à des prestataires accusés d'agir en rentiers.** « Depuis cinq ans, les associations pointées du doigt ont fait de réels efforts de gestion. Les factures sont maintenant soumises à de vrais contrôles » précise une collègue qui défend le modèle. Certes, mais il n'empêche que **ce qui perdure depuis des décennies pose toujours question sur le nombre et le choix des super bénéficiaires.** Car de ce côté-là, les cadres constatent que c'est bien l'immobilisme qui l'a emporté. Et à ce jour, l'AVEA réclame tout de même plus de 11 millions d'euros pour continuer à fonctionner.

## Des perdants désabusés ...

Dans le fol espoir d'envoyer leur progéniture en colo pour un montant dérisoire (eu égard aux offres tarifaires mirifiques proposées après participation) **de très nombreux postiers tentent leur chance chaque année. Peine perdue :** « Je n'essaie même plus - déplore une postière cadre de la banlieue parisienne. - Malgré des connexions dès la première minute annoncée pour faire une demande, tout est déjà bouclé ». **Une réalité que l'association ne dément pas, invoquant une prime à l'ancienneté réservée en primeur à certaines familles fidèles.** « Mais l'on peut aussi comprendre - s'amuse un collègue de la postière désabusée - que les heureux bénéficiaires récurrents, déjà gratifiés chaque année de tarifs ultra privilégiés pour envoyer leurs enfants (parfois à chaque période de vacances scolaires - NLDR), décrochent le pompon des pompons, avec, par exemple, un séjour au Canada pour le prix du sirop d'érable ». Une privatisation inique des prestations qui confine à la confiscation - aux antipodes de l'esprit d'harmonie et de conquête sociale revendiqué depuis toujours par la CFE-CGC.



## ... Et des gagnants en plein déni

Évidemment, les heureux bénéficiaires habitués aux prestations offertes démentent bénéficier de privilèges de caste et présentent des arguments parfois lunaires.

« *Comment aurais-je pu faire garder mes enfants pendant l'été s'ils n'avaient pas été pris en charge en colo à très peu de frais ?* » s'exclame une postière bénéficiaire qui ne supporte ce qu'une autre lui oppose tout simplement : « **Mais comment font tous les autres, Madame ?** ».

## Procéder à des choix raisonnables et pragmatiques

Pour la CFE-CGC, il ne s'agit pas de s'ériger en juge ou en inquisiteur du passé. Ce qui est fait est passé et **notre objectif est d'éveiller les consciences sur la gestion du bien commun pour garantir, autant que faire se peut, une équité de traitement pour les 159 000 postiers** *« parmi lesquels beaucoup de collègues cadres constatent amèrement le sort qui leur est réservé dans l'offre sociale proposée – précise Victor Farinha – Président CFE-CGC Groupe La Poste. **Car une fois passé à la moulinette de l'éligibilité, le rêve d'évasion en famille affiché sur les catalogues des prestataires ne dure souvent que le temps de la connexion. Démunis face à un reste à charge trop lourd à porter, beaucoup renoncent et bricolent des solutions low-cost pour emmener leurs enfants en vacances** ».*

*S'il fallait rédiger un guide pratique du social à La Poste en différenciant les personnels non-cadres des cadres et assimilés, le second chapitre ferait le cinquième du premier – renchérit Dalila Yousfi – Déléguée Syndicale Centrale CFE-CGC Groupe La Poste - La notion d'équité impose de considérer bien plus favorablement les personnels cadres, qui, au prétexte qu'ils seraient des nantis, mettent beaucoup au pot commun sans obtenir suffisamment en retour. Au point que des dizaines de milliers de cadres ne consultent même plus les offres présentées. Alors même qu'à La Poste, les différentiels de salaires entre cadres et non-cadres sont plutôt minces. **Ainsi, le carrosse que devrait représenter l'offre sociale se transforme bien souvent en citrouille** ».*

## Éviter la dramatisation et agir avec bon sens

Nous voici désormais face à des choix.

- Soit : nous faisons fi du passé et **nous donnons les activités sociales sous conditions aux partenaires historiques** (avec une période d'essai),
- soit : **nous changeons radicalement de modèle et de prestataires.**

Ces choix ne sont évidemment pas sans conséquences et l'on ne manque pas de nous le faire savoir. *« Si nous n'obtenons pas satisfaction sur nos demandes de subventions – clament les associations - nous allons fermer boutique et mettre des personnels au chômage. En conséquence, nous pourrions aussi céder nos actifs à d'autres bénéficiaires ».*

Dont acte. Mais pour la CFE-CGC. Il faut surtout garder la tête froide et considérer la situation avec pragmatisme. **Le sujet de la perte des emplois ou celui de la perte des actifs ne doit pas se limiter à un chantage.** Il faut surtout s'intéresser à l'utilisation des sommes en jeu pour aller vers l'équité. Vous avez été très nombreux à choisir la CFE-CGC Groupe La Poste pour que la situation évolue et nous vous sommes redevables de notre représentativité. Des dizaines de milliers de cadres et d'encadrants ont exprimé clairement leur souhait de n'être plus les exclus et de s'éloigner des errements ou des zones d'ombre du passé.





## Quid du devenir des personnels de la D.N.A.S. ?

Avec l'implantation des CSE, les personnels de la Direction Nationale des Activités Sociales ont perdu leur raison d'être et ne sont évidemment pas à la fête. Pour nombre d'entre-deux, la recherche d'une nouvelle activité au sein de l'entreprise est un vrai casse-tête. La CFE-CGC est à leur côté et se penche sur leur situation dans toutes les instances où elle est légitime à le faire, notamment au sein du CSE-E Siège Groupe (où nous comptons 10 élu(e)s au total - dont 2 siègent à la CSST concernée).

Suite de la délégation de gestion des ASC à La Poste actée en janvier dernier, **chaque CSE Etablissement dispose d'un budget « Loisirs local »** sur son périmètre pour proposer une (petite) offre de son choix en 2025. Mais pour l'essentiel, c'est l'offre de 2024 qui perdure et le Portail Malin reste actif :

- **L'Espace Activités Sociales** permet toujours de commander **Chèques Culture, CESU et Chèques Vacances**. Il contient aussi l'offre Sport et Activités Culturelles.
- **Les Coups de Cœur Billetterie Nationale Toulousins et les Coups de Cœur Vacances et Vacances+** délivrés par Toulousins et Azureva sont toujours en vigueur.
- Les autres prestations perdurent., notamment pour les enfants (**séjours Enfants Accompagnés, aides aux classes découvertes, remboursement des factures de garde d'enfant, etc...**), pour les parents d'enfants en situation de handicap ou pour les postiers en difficulté (Aides Pécuniaires par exemple),
- **Les colonies de vacances** peuvent être réservées via l'AVEA.

Assujettis à une offre sociale datée et déséquilibrée, les cadres sont souvent exclus des prestations proposées en raison d'une éligibilité définie par le quotient familial. Une injustice d'autant plus marquée que La Poste ne cesse de s'appuyer sans modération sur ses cadres. Il faut que ça bouge.

Cadres, encadrants : rejoignez la seule organisation qui défend exclusivement vos intérêts : la CFE-CGC Groupe La Poste

SCAN ME



# POUR + D'INFOS,  
CONTACTEZ SANS HESITER  
VOS DÉLÉGUÉS SYNDICAUX

100% Cadres 100% Vous